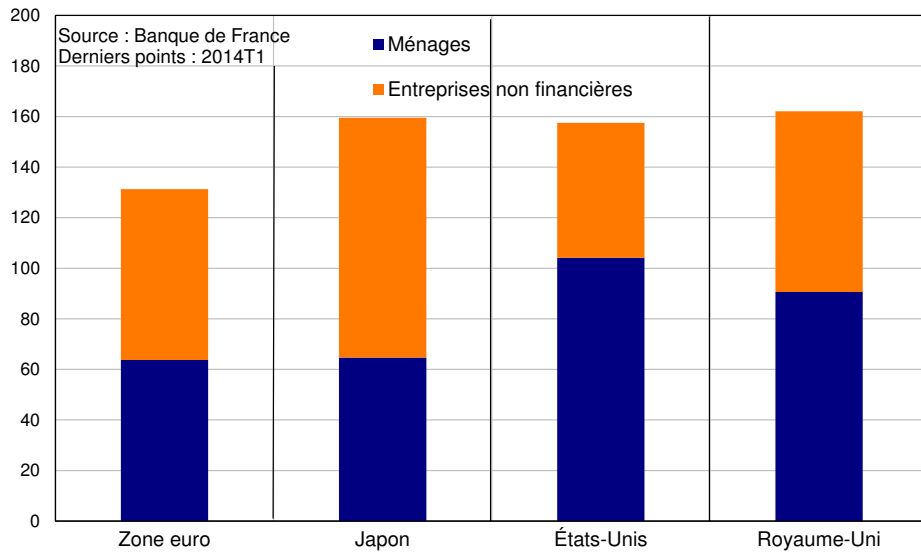
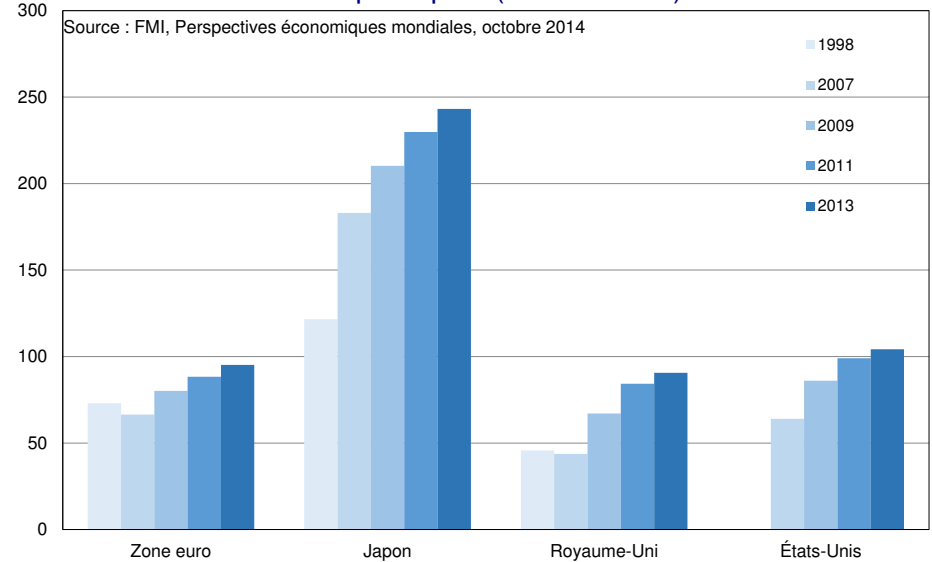


Les fondamentaux de la zone euro prise dans son ensemble sont bons par rapport à d'autres zones du monde

Endettement des agents privés (en % du PIB)

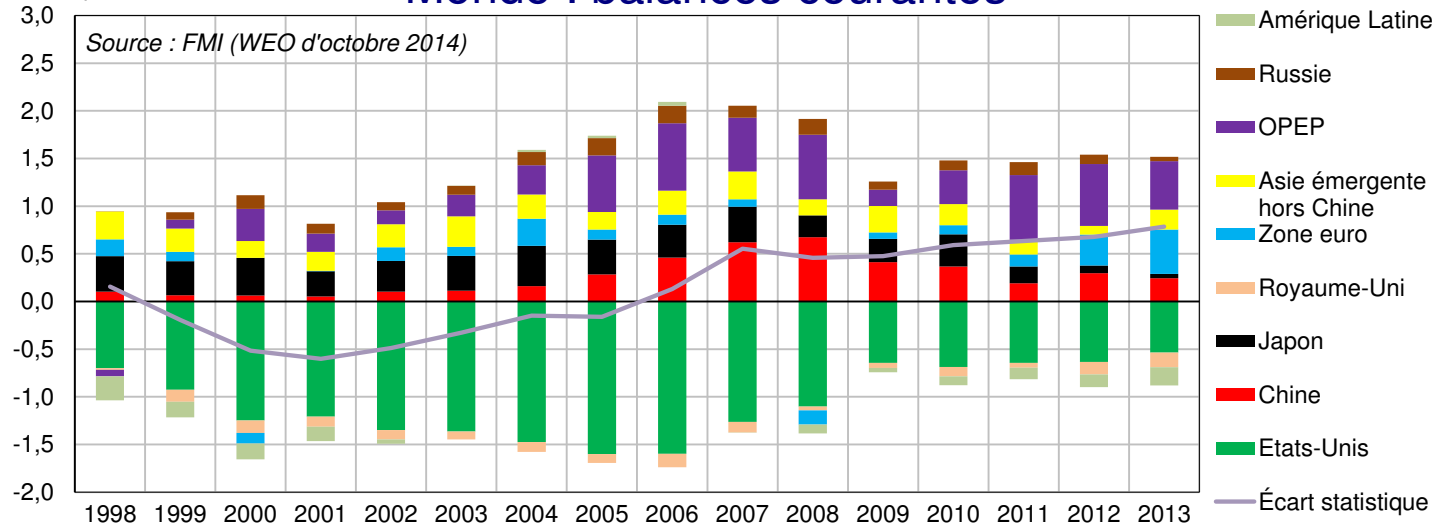


Dettes publiques (en % du PIB)



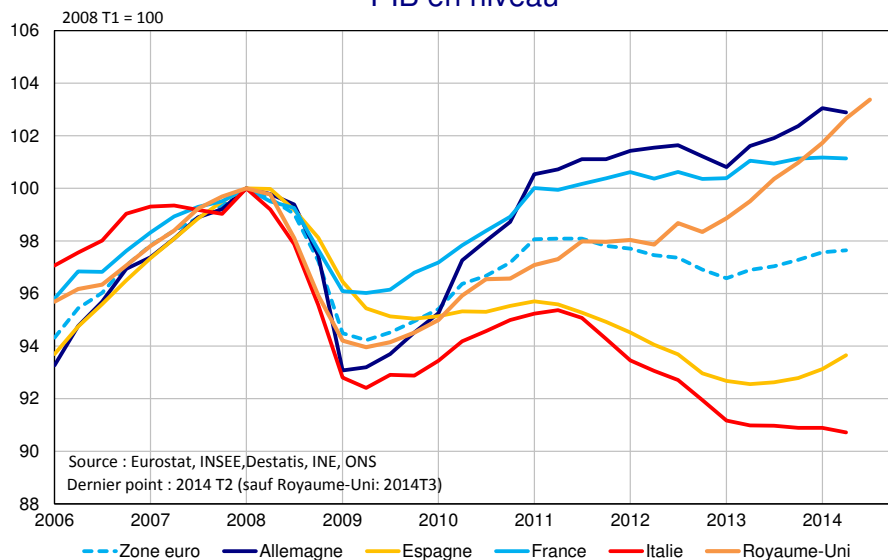
pt PIB mondial

Monde : balances courantes

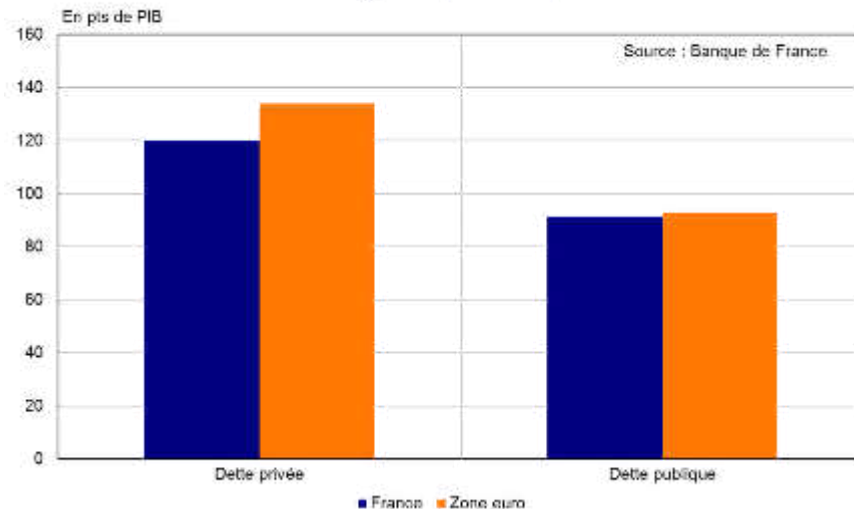


Au sein de la zone euro, la France se trouve dans une situation relativement favorable

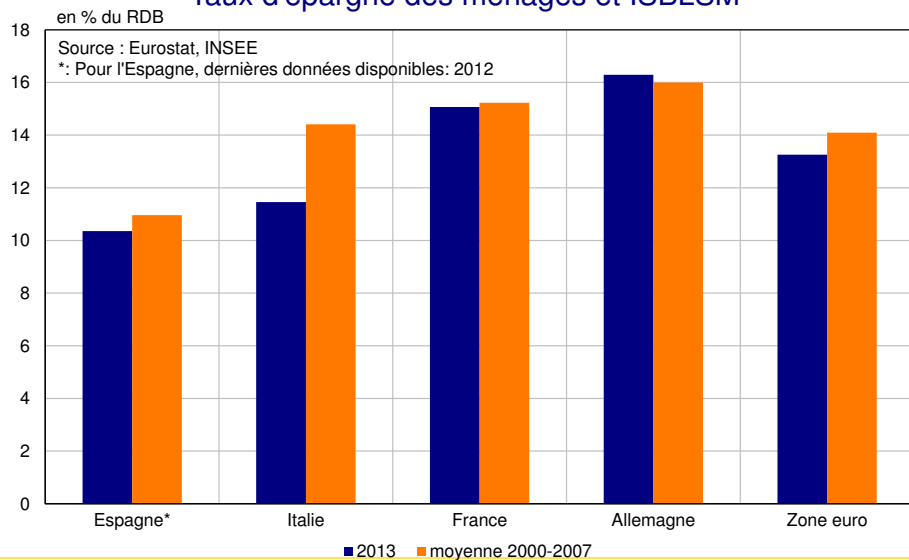
PIB en niveau



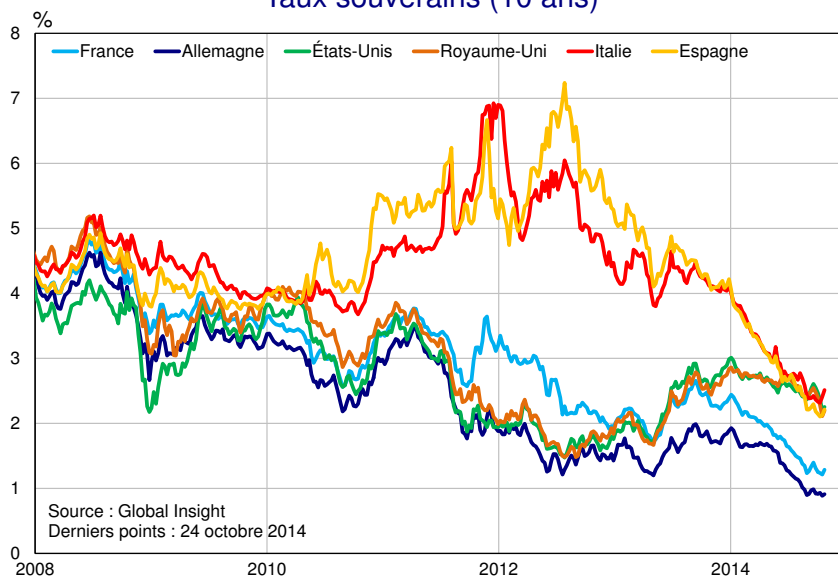
Endettement des agents privés et publics en 2013



Taux d'épargne des ménages et ISBLSM

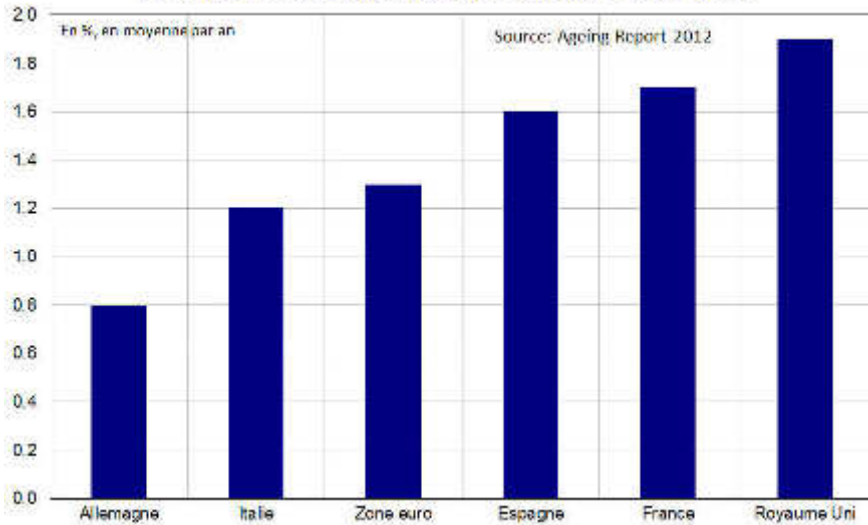


Taux souverains (10 ans)

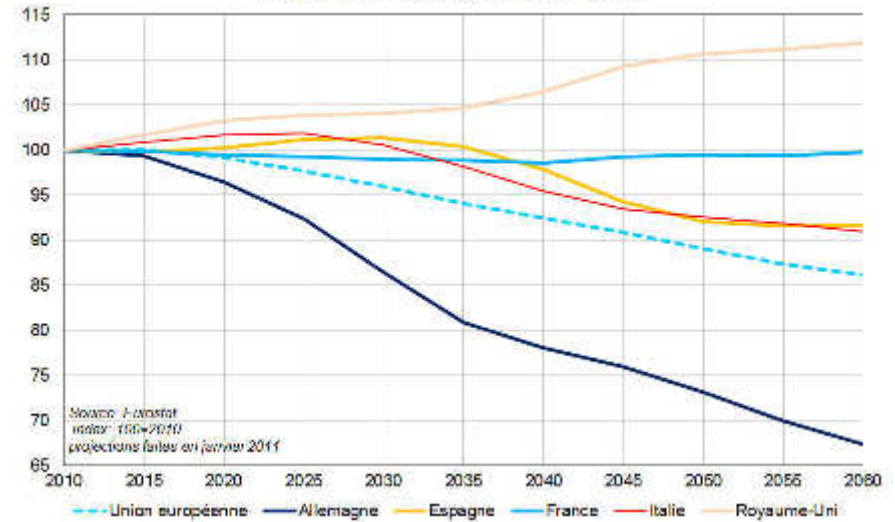


La France a des atouts...

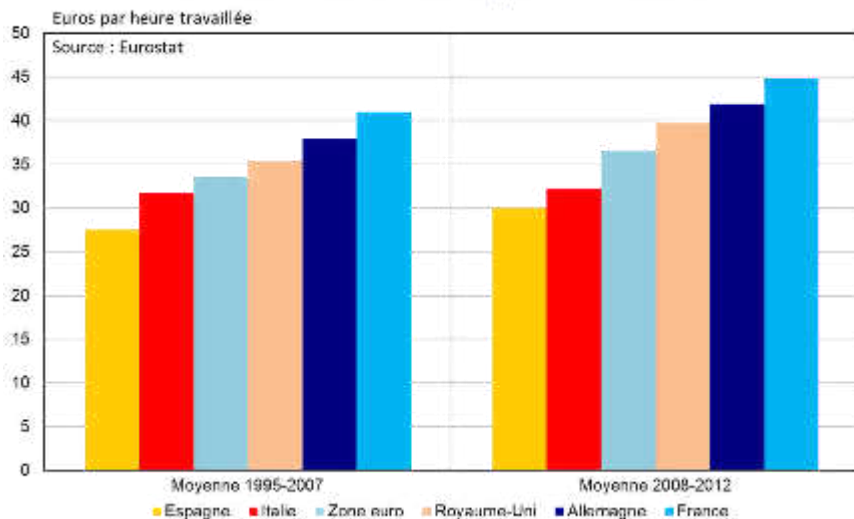
Prévisions de croissance potentielle 2010-2060



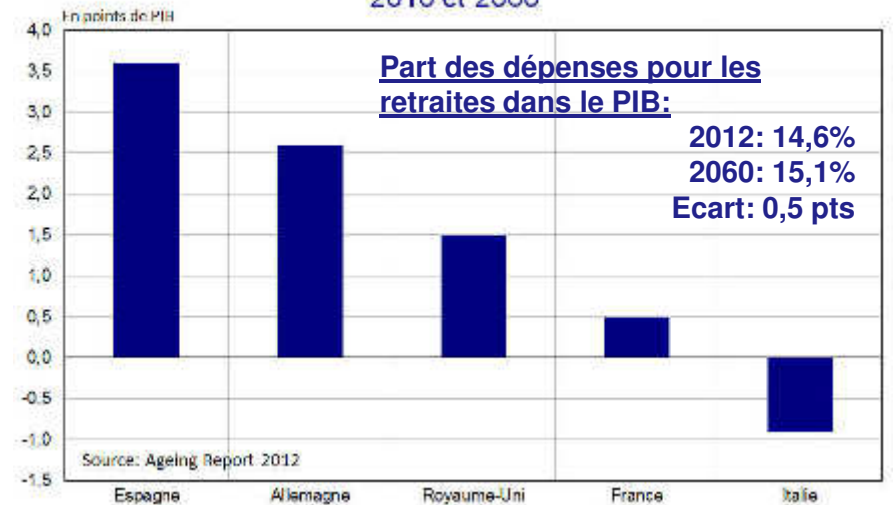
Population en âge de travailler



Productivité réelle du travail par heure travaillée

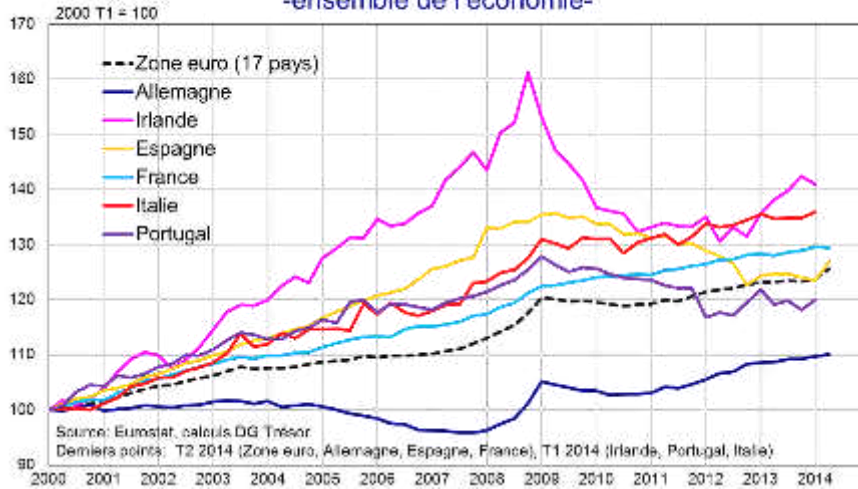


Augmentation des dépenses pour les retraites entre 2010 et 2060

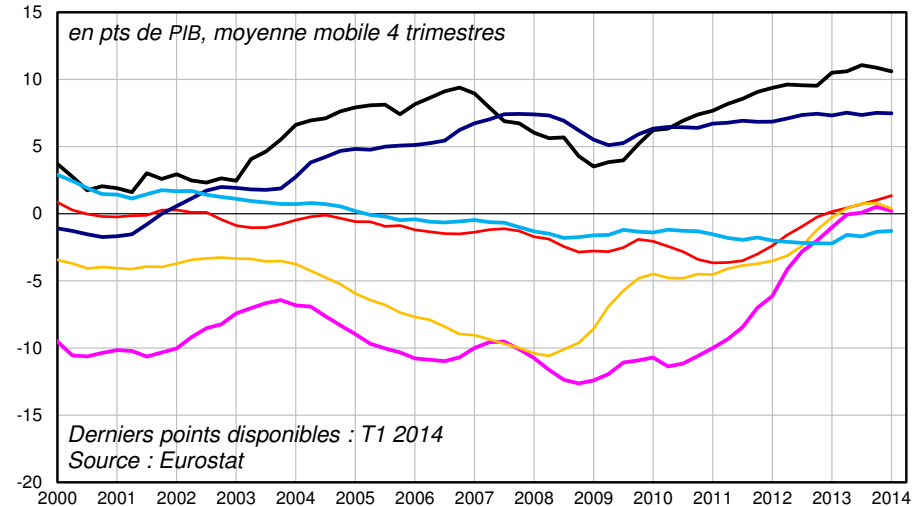


...mais aussi quelques points faibles

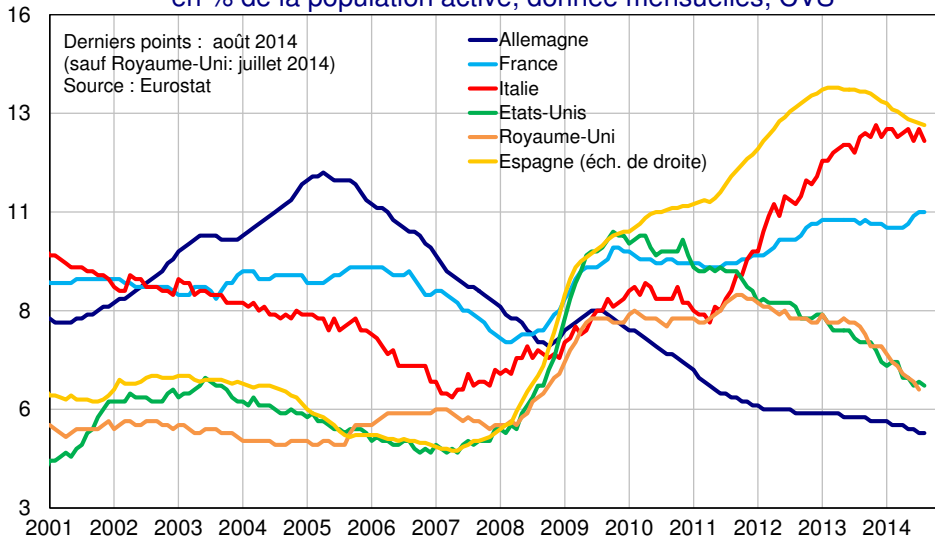
Évolution des coûts salariaux unitaires depuis 2000
-ensemble de l'économie-



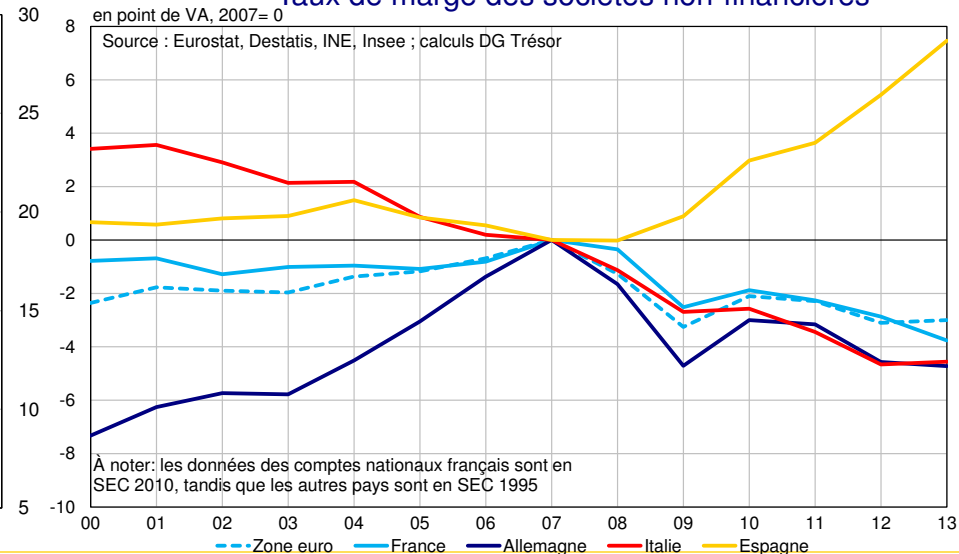
Zone euro : balances courantes



Taux de chômage harmonisé (définition du BIT)
- en % de la population active, donnée mensuelles, CVS -



Taux de marge des sociétés non-financières



La compétitivité de l'économie française s'est dégradée au cours des dix dernières années

- ▶ L'évolution des coûts de production des 10 dernières années ainsi que le niveau actuel de l'euro pénalisent la compétitivité-prix de la France en zone euro et hors zone euro
 - ▶ Les entreprises françaises sont également handicapées par une compétitivité "hors coût" insuffisante (environnement réglementaire, accès au financement...)
- ➔ Si le déficit commercial de la France a diminué de 9% entre 2012 et 2013, passant de 67,2 Md€ à 61,2 Md€, celui-ci reste élevé

(en Md€)	2011	2012	2013
Déficit commercial global	74,2	67,2	61,2
Déficit hors énergie et hors militaire	29,0	15,0	13,5

Source: Résultats du commerce extérieur en 2013

Les grands axes d'action

- ▶ Réorientation de l'Europe
- ▶ Désendettement
- ▶ Compétitivité de l'économie
- ▶ Marché du travail

Les grands axes d'action

- ▶ Réorientation de l'Europe
- ▶ Désendettement
- ▶ Compétitivité de l'économie
- ▶ Marché du travail

En réaction à la crise, l'Europe a renforcé l'architecture de la zone euro : mécanisme d'assistance, rôle de la BCE et réforme de la gouvernance

- ▶ **Dans un contexte de crise, mise en place d'un mécanisme pérenne d'assistance financière, alors que les programmes sont un succès**
 - ◆ *Le MES, qui succède au FESF, est entré en vigueur le 28 septembre 2012 (capacité d'intervention combinée de 700Md€)*
 - ◆ *Les pays sous programme ont fait la preuve de leur engagement à s'ajuster, avec des résultats tangibles (sorties de programme de l'Irlande en décembre 2013, de l'Espagne en janvier 2014 et du Portugal en mai 2014)*
- ▶ **Renforcement de l'action de la BCE**
 - ◆ *Affirmation du caractère irréversible de l'euro (discours de M. Draghi du 26 juillet 2012) et programme d'achat conditionnel de titres souverains sur le marché secondaire (OMT)*
- ▶ **Réforme de la gouvernance économique et budgétaire de la zone euro (6-pack, TSCG, 2-pack)**
 - ◆ *Un calendrier harmonisé de coordination des politiques économiques et budgétaires (le semestre européen)*
 - ◆ *Des règles budgétaires renforcées, définies en termes structurels et comprenant des flexibilités pour prendre en compte le contexte économique*
 - ◆ *Une nouvelle procédure de suivi des déséquilibres macroéconomiques (MIP)*
- ▶ **Lancement de l'Union bancaire**
 - ◆ *Avec un superviseur et un Mécanisme de résolution uniques, le but est de briser le « cercle vicieux » entre risque souverain et risque bancaire*
 - ◆ *Mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme de surveillance unique en novembre 2014 à l'issue d'un exercice de revue des bilans bancaires; entrée en vigueur du MRU en 2016*
 - ◆ *Résultats de l'évaluation complète des bilans bancaires positifs pour les banques européennes en général, qui restaureront la confiance dans le secteur bancaire européen dans son ensemble*

Face à une croissance durablement faible et fragile, mobiliser l'ensemble des instruments de l'UE

- ▶ **Une stratégie économique européenne adaptée aux circonstances économiques**
 - ◆ *22 août: discours de M. Draghi à Jackson Hole – une nouvelle orientation pour la stratégie économique européenne*
 - ◆ *Politique monétaire : extension des actions non conventionnelles de la BCE (taux de dépôt négatif, opérations de refinancement à 4 ans conditionnées à l'octroi de crédit au secteur privé (TLTRO), programme d'achats fermes de créances privées (créances titrisées - ABSPP - et obligations garanties – CBPP3)*
 - ◆ *Politique budgétaire : accroître la coordination des politiques budgétaires pour assurer un fiscal stance adapté au cycle économique ; application pleine et entière du Pacte de Stabilité et de Croissance, y compris de ses flexibilités*
 - ◆ *Initiative en faveur de l'investissement : annonce par J.-C. Juncker d'un ensemble de mesures – en cours de définition – aboutissant à augmenter de 300 Md€ l'investissement qui permettra d'élever le potentiel de croissance en Europe*
 - ◆ *Réformes structurelles : poursuite et accentuation des réformes*

- ▶ **Une "intégration solidaire" pour la zone euro**
 - ◆ *Constat de l'incomplétude de la zone euro, dont l'architecture doit encore être renforcée pour remplir ses objectifs de croissance et d'emploi*
 - ◆ *Poursuite des discussions au niveau du Conseil européen pour renforcer l'intégration de l'UEM et la zone euro, dans ses dimensions budgétaire, économique, sociale et politique.*
 - ◆ *Engagement politique au plus haut niveau en France en faveur d'une intégration plus forte de la zone euro (gouvernement économique de la zone euro, salaire minimum européen, capacité financière de la zone euro)*

Les grands axes d'action

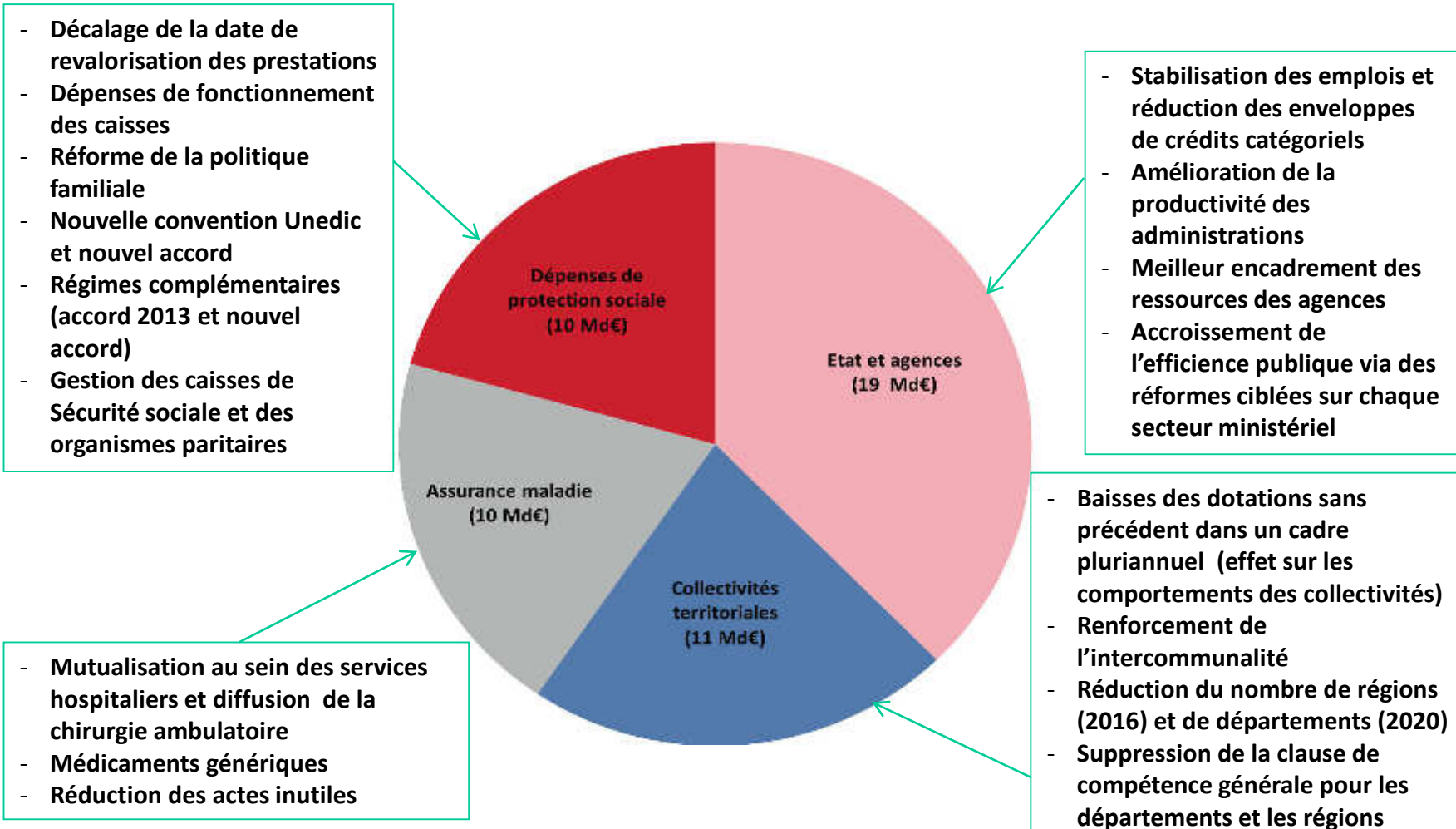
- ▶ Réorientation de l'Europe
- ▶ **Assainissement de nos finances publiques**
- ▶ Compétitivité de l'économie
- ▶ Marché du travail

Stratégie des finances publiques

- ▶ Malgré une totale maîtrise de nos dépenses, en raison d'une inflation et d'une croissance plus faibles que prévues, le déficit sera supérieur à la cible fixée
 - ◆ *La dépense a été maîtrisée, mais l'évolution spontanée des recettes a été moins bonne qu'anticipé du fait de la conjoncture économique*
- ▶ Le déficit sera s'établira à 4,4% du PIB en 2014
- ▶ Le Gouvernement a programmé un plan de 50 Md€ d'économies de 2015 à 2017 dont 21 Md€ seront réalisés dès 2015.
- ▶ En outre, suite à des échanges avec la Commission européenne, le Gouvernement a apporté des précisions et formulé des propositions complémentaires permettant un ajustement structurel de 0,5 point en 2015
- ▶ Cette stratégie permettra d'atteindre l'objectif de réduction du déficit sous le seuil des 3% en 2017
- ▶ Une réforme territoriale, source de gains d'efficiences et d'économies à moyen terme
 - ◆ *Réduction du nombre de régions de 22 à 13*
 - ◆ *Clarification des compétences (suppression de la clause générale de compétence)*
 - ◆ *Suppression des conseils départementaux*

Détail du plan de 50Md€ d'économies

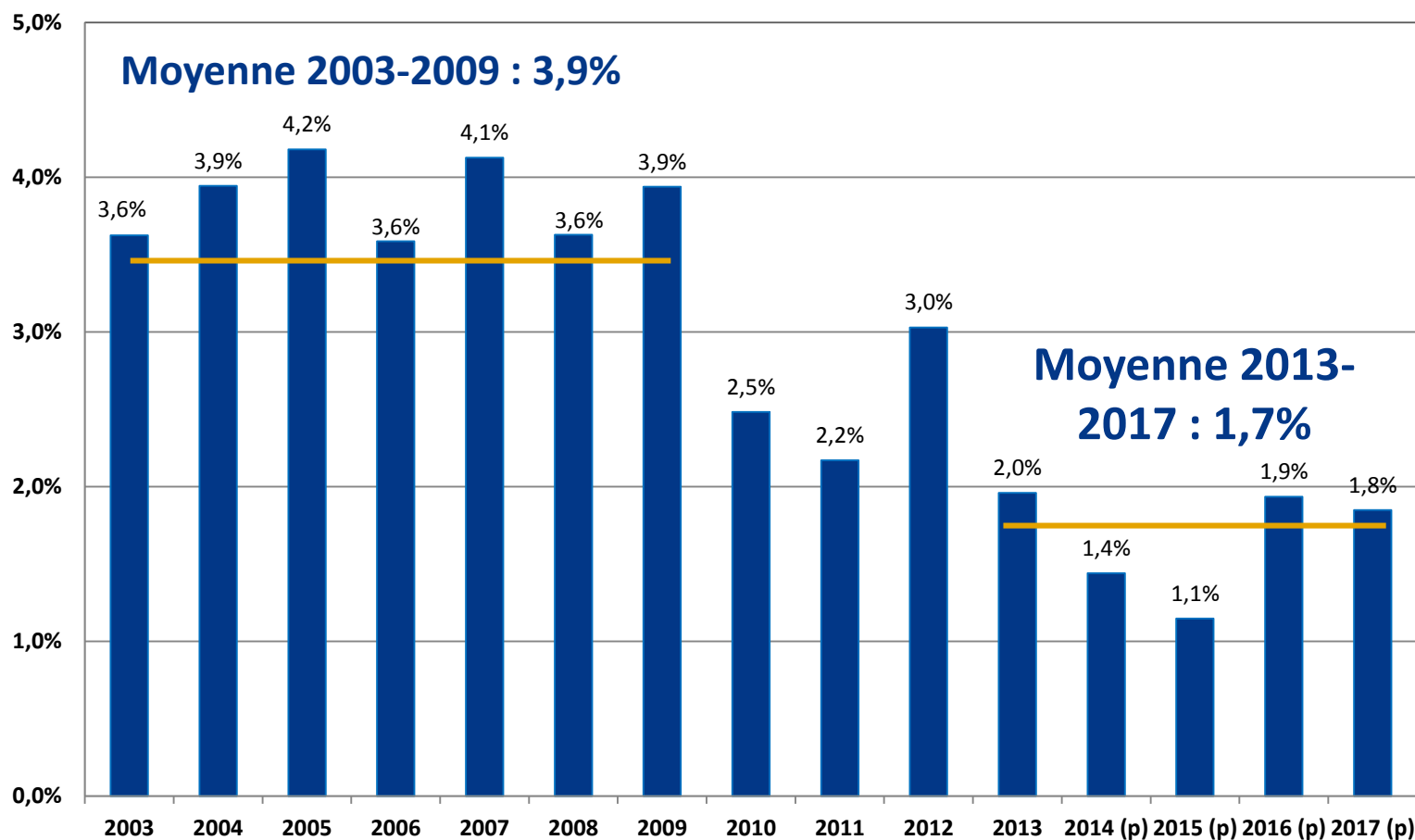
Le plan d'économies de 50 Md€, se déploiera entre 2015 et 2017, conformément à la trajectoire présentée dans le PLPFP.



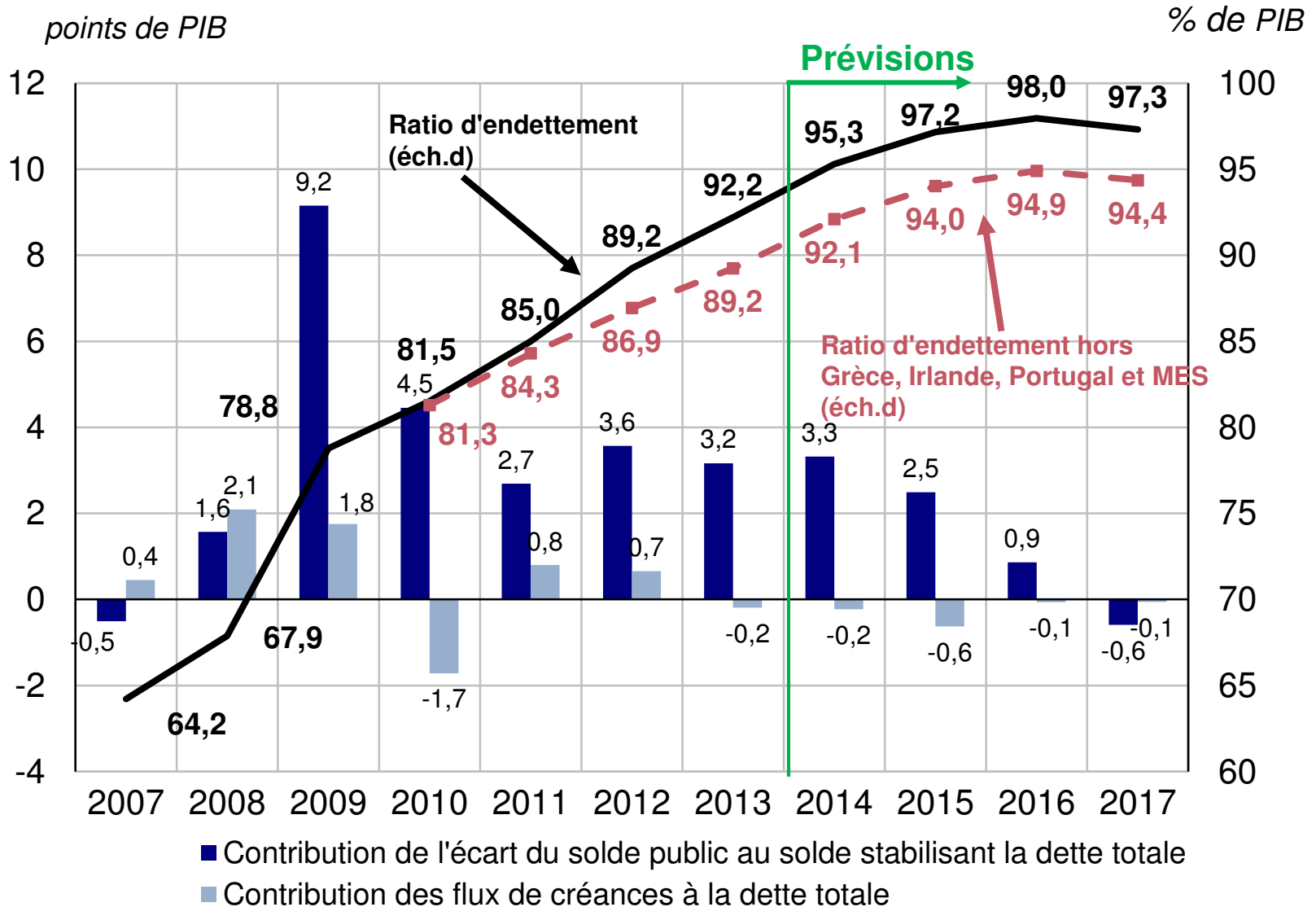
Les 21Md€ d'économies dès 2015 contribuent à une plus faible croissance de la dépense publique

- En 2015, le montant d'économies en dépense s'élève à 21 Md€, ce qui correspond à une croissance de la dépense publique en valeur de seulement 1,1 % (hors crédit d'impôt).

Taux de croissance de la dépense publique en valeur



Le ratio d'endettement décroîtrait à partir de 2017



Les grands axes d'action

- ▶ Réorientation de l'Europe
- ▶ Désendettement
- ▶ **Compétitivité de l'économie**
- ▶ Marché du travail

Restaurer la compétitivité des entreprises et soutenir la croissance

- ▶ **Les grands axes de la stratégie économique pour soutenir la croissance et l'emploi**
 - 1. Renforcer la compétitivité coût et hors coût de l'appareil productif**
 - 2. Améliorer le fonctionnement de l'économie**

Une stratégie d'amélioration de la compétitivité coût depuis 2012

► Amplification de la baisse du coût du travail

- ◆ *Les principales mesures du Pacte adoptées en juillet 2014 (allègement des cotisations patronales sur les bas salaires et indépendants, abaissement des cotisations familles entre 1,6 et 3,5 SMIC à voter en 2015)*
- ◆ *Au total, CICE + Pacte = 30Mds€ de baisse de la taxation du travail à l'horizon 2017 et 90% des salariés concernés*
- ◆ *Accompagné d'une modération salariale: pas de coup de pouce du SMIC en 2013-2014, gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique depuis 2011*

► Dans le cadre du Pacte, un allègement de 10Md€ de la taxation des entreprises au-delà du coût du travail

- ◆ *Suppression progressive de la C3S (1Md€ dès 2015) ; suppression de la surtaxe sur l'IS en 2016; réduction progressive du taux normal d'IS (de 33,33% à 28%)*

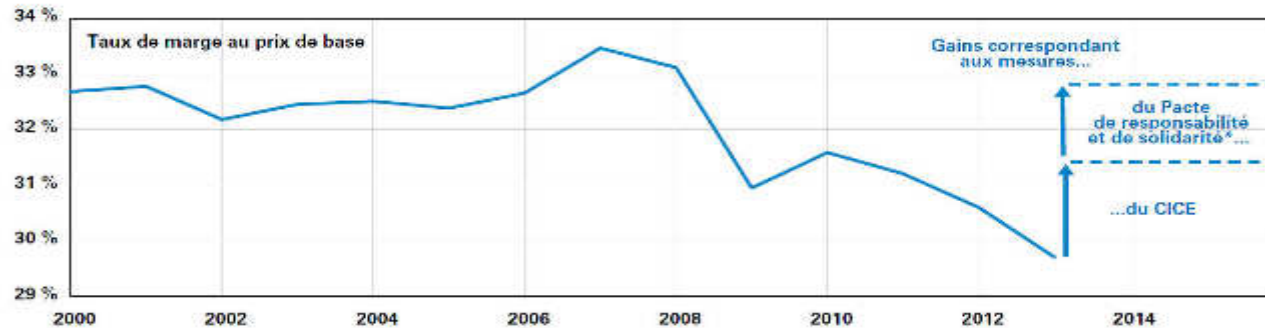
► Mesures de solidarité pour les ménages aux revenus moyens et modestes

- ◆ *Allègement de l'IR, réflexions autour de la fusion RSA-PPE)*

➔ **40 Md€ de baisse des coûts de productions pour les entreprises dont 30Md€ sur le coût du travail à l'horizon 2017 qui soutiendront l'activité à hauteur de 0,5 point de PIB et créeront près de 190 000 emplois à cet horizon**

Effets du CICE et du Pacte sur les taux de marge, l'emploi et l'investissement

- ▶ Au total, le CICE et le Pacte permettront aux entreprises de reconstituer leurs marges, d'investir, innover et embaucher



(*) Partie cotisations employeurs + suppression de la C3S.
Sources : Insee, calcul RESF.

- ▶ Selon l'enquête de l'INSEE sur l'utilisation du CICE:
 - ♦ Montant moyen par salarié perçu par les entreprises : 877€ dans l'industrie, 653€ dans les services ;
 - ♦ Deux tiers des entreprises estiment que le CICE aura un effet sur leur niveau d'emploi (34% dans l'industrie, 48% dans les services) – et/ou le niveau d'investissement (58% dans l'industrie, 52% dans les services).
- ▶ Selon une étude du FMI : 600 000 emplois à long terme grâce au CICE et au Pacte

Mesures de renforcement de la compétitivité hors coût

- ▶ **Amélioration de l'efficacité du financement des entreprises, notamment des PME**
 - ◆ Meilleure mobilisation de l'épargne des ménages (réforme des produits d'assurance-vie, réforme des "fonds de prêt à l'économie", PEA PME);
 - ◆ Des assises de l'investissement ont eu lieu le 15 septembre (élargissement des garanties de Bpifrance au financement des PME, meilleur respect des délais de paiement, développement des outils de financement de long terme...).

- ▶ **Maintien des dispositifs de soutien à la recherche, à l'investissement et à l'innovation**
 - ◆ **Des dispositifs fiscaux incitatifs efficaces**
 - Renforcement du Crédit d'impôt recherche (CIR) avec son préfinancement par la Bpifrance
 - Actions spécifiques en faveur des PME innovantes (CII, JEI)
 - La R&D privée en accélération depuis le renforcement du CIR (5Md€/an)
 - ◆ Mise en œuvre de la troisième phase des pôles de compétitivité (2013-2018)
 - ◆ Programme d'investissements d'avenir (PIA) – 35 Md€ + 12 Md€ (PIA2)
 - ➔ Installation de la Commission indépendante d'évaluation des politiques d'innovation (rattachée à France stratégie) le 27 juin 2014

Améliorer le fonctionnement de l'économie

- ▶ **Amplification de la simplification de l'environnement réglementaire**
 - ◆ **Projet de loi reprenant les principales recommandations du Conseil de la simplification en cours de discussion au Parlement. Adopté en première lecture à l'AN;**
 - ▶ **Projet de loi relatif à la simplification de l'environnement des entreprises présenté le 25 juin dernier – premières mesures des 50 propositions du Conseil de la simplification :**
 - ◆ *Extension du titre emploi simplifié entreprises aux entreprises de 9 à 20 salariés;*
 - ◆ *Harmonisation des diverses acceptions de la notion de « jour » dans le code du travail;*
 - ◆ *Développement du rescrit fiscal;*
 - ◆ *Réduction du nombre minimal d'actionnaires dans les SA non cotées;*
 - ◆ *Suppression de diverses obligations déclaratives dans le domaine fiscal*
 - ▶ **Ordonnance portant simplification et adaptation du droit du travail présentée le 25 juin dernier**
 - ◆ *Simplification des dispositions du code du travail concernant les obligations des employeurs en matière d'affichage et transmission de documents à l'administration*
 - ▶ **Une nouvelle série de mesures sera présentée dans le cadre du projet de loi pour l'activité, en particulier concernant le secteur immobilier et le marché du travail.**
- ➔ **Au total se sont plus de 11 milliards d'euros de gains pour l'économie permis la simplification d'ici 2017**

Des mesures pro-concurrentielles pour stimuler l'activité

▶ La loi relative à la consommation (13 février 2014)

- Procédure d'action de groupe
 - Intensification de la concurrence (secteur de la santé et financier)
 - Renforcement de la DGCCRF et de l'Autorité de la concurrence
- ➔ Impact de ces mesures sur le pouvoir d'achat des ménages estimé à 1,5 Md€

▶ Projet de loi pour l'activité présenté d'ici la fin de l'année pour améliorer le fonctionnement du marché des biens et des services et du marché du travail

- ◆ *Diminuer les barrières à l'installation dans certains secteurs réglementés et améliorer la régulation de l'exercice des activités (professions du droit et de la santé)*
- ◆ *Approfondissement de la libéralisation dans le domaine des transports (autocars)*
- ◆ *Réforme de l'épargne salariale*
- ◆ *Evolution de la législation existante sur le travail le dimanche, réforme de la justice prud'homale*
- ◆ *Nouvelles mesures de simplification (secteur immobilier)*

➔ Ce projet de loi stimulera la concurrence entre les entreprises

- *Permettra une baisse des prix pour les consommateurs (particuliers et entreprises)*
- *Incitera les entreprises à améliorer leur processus productif*

Les grands axes d'action

- ▶ Réorientation de l'Europe
- ▶ Désendettement
- ▶ Compétitivité de l'économie
- ▶ **Marché du travail**

Des réformes pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et l'emploi des jeunes et des seniors

- ▶ **L'ANI et la loi de sécurisation de l'emploi (loi du 14 juin 2013) améliore le fonctionnement du marché du travail...**
 - ◆ **Accords de maintien dans l'emploi en cas de dégradation durable de la situation économique d'une entreprise**
 - ◆ **Simplification et unification des dispositifs de chômage partiel**
 - ◆ **Limitation de l'incertitude juridique liée au licenciement**

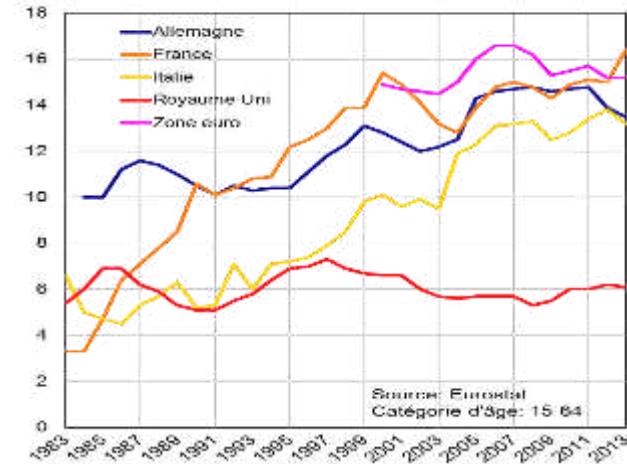
- ▶ **... tout en sécurisant les parcours professionnels pour les travailleurs, en particulier les plus précaires**
 - ◆ **Majoration de cotisations pour les CDD de moins de 3 mois**
 - ◆ **Exonération de cotisation pendant 3 mois pour un jeune embauché en CDI**

- ▶ **D'autres réformes permettent de lutter contre le chômage, en particulier le chômage de longue durée et celui des jeunes et des seniors**
 - ◆ **Assurance chômage: renouvellement de la convention le 22 mars 2014**
 - **Droits rechargeables, simplification du dispositif d'activité réduite, mesures d'incitation au retour à l'emploi**
 - ◆ **Amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi**
 - ◆ **Emplois d'avenir et contrats de génération pour éviter les effets d'hystérèse**

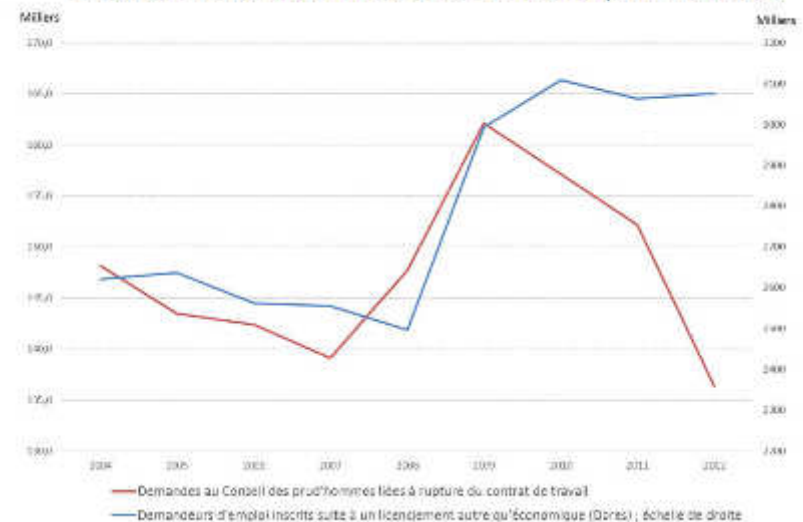
Ces réformes ont accru la flexibilité et la sécurité juridique pour les entreprises

- ▶ **Essor des contrats à durée déterminée, sans que leur proportion soit excessive en comparaison internationale**
- ▶ **Accords de maintien dans l'emploi**
 - ◆ *Adaptation du temps de travail et du salaire*
- ▶ **Facilitation des ruptures**
 - ◆ *Individuelles (réforme de 2008)*
moins de recours aux prud'hommes grâce aux ruptures conventionnelles
 - ◆ *Collectives (réforme de 2013)*
Hausse des accord négociés (70%) et baisse des contentieux (7% au lieu de 20-30%)

Part des salariés en contrat à durée déterminée (CDD)



Licenciements individuels et recours aux prud'hommes



- ▶ **Accord des partenaires sociaux sur une réforme du système de formation professionnelle (transcrit par la loi du 5 mars 2014):**
 - ◆ **Création d'un compte personnel de formation (CPF) permettant de sécuriser les parcours professionnels**
 - ◆ **Simplification du système de financement**
 - ◆ **Renforcement de la gouvernance du système et du dialogue social dans les entreprises**
- ▶ **Moyens supplémentaires (200 M€) en faveur de l'apprentissage au sein des entreprises**

Agenda des prochaines réformes sur le marché du travail

▶ Travail le dimanche

- ◆ *Dans le cadre du projet de loi pour l'activité: extension des zones éligibles (zones touristiques, gares...), passage de 5 à 12 dimanches (à la discrétion du maire)*

▶ Seuils sociaux qui entravent la croissance des entreprises et amélioration du dialogue social dans les petites entreprises

- ◆ *Discussions lancées en octobre 2014 et mesures dans le cadre du projet de loi pour l'activité*

▶ Nouvelle convention d'assurance chômage

- ◆ *Au plus tard en 2016 comme prévu par la loi (plus d'1 Md€ d'économies programmées dans la LPFP)*

▶ Prévention du chômage de longue durée

- ◆ *Dans le cadre de la renégociation du contrat de sécurisation professionnelle et de la négociation de la nouvelle convention tripartite entre l'État, l'Unedic et Pole Emploi pour 2015-2017 qui auront lieu au dernier trimestre 2014*

ANNEXES

Prévisions économiques pour la France

Prévisions du PLF pour 2015 - Septembre 2014

	2013	2014	2015
<i>var. en volume (%)</i>			
Produit intérieur brut	0,3	0,4	1,0
Consommation des ménages	0,2	0,3	1,3
Consommation publique	2,0	1,2	0,8
Investissement	-1,0	-2,4	-1,1
dont investissement des entreprises	-0,9	-0,6	0,9
Importations	1,7	2,6	3,6
Exportations	2,2	2,8	4,6
<i>en pts de PIB</i>			
Contribution du solde extérieur	0,1	0,0	0,3
Contribution des variations de stocks	-0,2	0,4	0,0
<i>taux de croissance (%)</i>			
Emploi salarié (secteur privé)	-0,8	-0,2	0,1
Masse salariale (secteur privé)	0,8	1,6	2,0
Salaire moyen par tête (secteur privé)	1,5	1,7	1,9
Inflation - IPC	0,9	0,6	0,9